



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

Vu l'arrêté du 27 juin 2006 fixant les modalités d'organisation et le programme de l'épreuve orale des concours de recrutement des médecins de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 9 juillet 2019 autorisant, au titre de l'année 2020, l'ouverture d'un concours de recrutement de médecins de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 13 janvier 2020 portant nomination des membres du jury du concours de recrutement de médecins de l'éducation nationale à la session 2020

Vu les propositions de la présidente du jury ;

ARRETE

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté susvisé en date du 13 janvier 2020 sont complétées comme suit :

Membres du jury

Mme Corine GONCET
Secrétaire générale de direction des services départementaux de
l'éducation nationale

Académie de TOULOUSE

M. Philippe LE PERSON
Personnel de direction

Académie de VERSAILLES

M. PHILIPPE MICHELI
Secrétaire général de direction des services départementaux de
l'éducation nationale

Académie de BORDEAUX

M. Benoît PIQUOT
Personnel de direction

Académie de VERSAILLES

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 09 juin 2020

Pour le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse
et par délégation,
La sous-directrice du recrutement

Nadine COLLINEAU